



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
Information & Communication  
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 27 juillet 2018



## Statistique en matière d'asile

# 2<sup>ème</sup> trimestre 2018

# Synthèse

## Demandes d'asile

Au deuxième trimestre 2018, 3769 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 282 de moins qu'au premier trimestre 2018 et 623 de moins qu'au deuxième trimestre 2017. Au cours du premier semestre 2018, 7820 demandes d'asile ont été présentées en Suisse, soit un recul de 14,3 % par rapport à la même période de l'année passée. En juin, ce nombre a diminué de 23,7 % par rapport au même mois de l'année précédente, passant à un total de 1246 demandes d'asile (2017 : 1634).

Depuis le début de l'année 2016 et la fin de la situation extraordinaire qui s'était créée, la migration vers l'Europe recule de manière continue. En 2016, un terme a été mis à la migration tolérée par les Balkans et la migration reliant la Turquie à la Grèce a fait l'objet de restrictions. Durant l'été 2017, l'ampleur de la migration par la Méditerranée centrale a nettement diminué.

Les traversées vers la péninsule au départ de la Libye et de la Tunisie sont actuellement peu nombreuses. Par rapport aux années précédentes, le nombre de migrants arrivant en Europe reste faible. La détente de la situation migratoire ne doit toutefois pas masquer l'important potentiel migratoire qui subsiste aux frontières de l'Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, Libye en tête. Il se pourrait donc que les demandes d'asile en Europe repartent à la hausse à brève échéance. L'éventualité que des migrants poursuivent leur route à l'intérieur de l'Europe demeure, particulièrement depuis l'Allemagne et l'Italie.

Au deuxième trimestre 2018, 10 300 personnes ont débarqué en Italie, contre 59 500 au deuxième trimestre 2017. Pour la grande majorité de ces migrants, la Suisse n'est pas un pays de destination. S'ils sont interceptés par les gardes-frontière à la frontière sud et qu'ils renoncent à déposer une demande d'asile, ils peuvent être renvoyés ou transférés en Italie. À l'heure actuelle, c'est le cas de la majeure partie des migrants interceptés.

Durant la période sous revue, le principal pays de provenance des requérants d'asile a été l'Érythrée, avec 741 demandes, soit 115 de moins qu'au premier trimestre 2018 (-13 %). Le nombre d'Érythréens effectivement arrivés en Suisse est toutefois nettement inférieur : près de 45 % de ces demandes résultent de la naissance d'enfants dont les parents étaient déjà en procédure d'asile. Trente autres pour cent sont arrivés en Suisse à la faveur de regroupements familiaux.

La Syrie arrive en deuxième position, avec 327 demandes (+10 demandes, +3 %), suivie de l'Afghanistan, avec 298 demandes (+46, +18 %), de la Géorgie, avec 283 demandes (+26, +10 %), de la Turquie, avec 196 demandes (+8, +4 %) et du Sri Lanka, avec 175 demandes (-1, -1 %).

Le nombre élevé de requérants géorgiens s'explique en premier lieu par la libéralisation, fin mars 2017, du régime des visas. Depuis l'automne 2017, les citoyens géorgiens, qui peuvent entrer sans visa dans l'espace Schengen, sont nettement plus nombreux qu'avant à demander l'asile en Europe. Une inversion de tendance s'est dessinée vers la fin du deuxième trimestre.

Seul l'Afghanistan a affiché, au deuxième trimestre 2018, une hausse d'au moins 30 demandes par rapport au trimestre précédent. En revanche, outre les ressortissants de l'Érythrée, ceux de la Somalie (145, soit -55 demandes, -28 %), du Nigéria (127, soit -45, -26 %) et de la Gambie (38, soit -44, -54 %) ont été nettement moins nombreux à déposer une demande d'asile. Cette baisse est liée à la diminution du nombre de débarquements dans le sud de l'Italie et au recul de l'effectif des personnes quittant la péninsule pour poursuivre leur voyage vers d'autres pays.

En Libye, la situation demeure instable et le potentiel migratoire, élevé. Pour l'instant, il est peu probable que les mouvements migratoires augmentent de manière significative et durable sur cette route en raison, d'une part, des mesures prises par l'Italie et l'UE en Libye ainsi que dans ses États riverains du sud, d'autre part, de la nouvelle politique italienne relative aux migrants arrivant par bateau. La hausse des débarquements au sud de l'Espagne constatée au cours du

2e trimestre 2018 pourrait en partie s'expliquer par le fait que les migrants d'Afrique de l'Ouest empruntent dorénavant plutôt cet itinéraire.

L'accord conclu entre la Turquie et l'UE pour régler la crise migratoire est toujours en vigueur. Depuis le printemps 2016, il a permis de réduire considérablement les flux en provenance du Proche-Orient vers la Grèce et en direction de l'Europe de l'Ouest via les Balkans. Cela ne signifie pas pour autant que cette route des Balkans soit fermée. Un nombre non négligeable de personnes continuent, le plus souvent avec le concours de passeurs, d'emprunter cet itinéraire pour gagner l'Europe de l'Ouest. Dans ce contexte, il y a aussi lieu de mentionner les efforts déployés actuellement en vue de renforcer les contrôles à la frontière germano-autrichienne.

### **Cas réglés et effectifs en procédure d'asile**

Au deuxième trimestre 2018, 6932 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 309 demandes (4,7 %) de plus qu'au premier trimestre. L'asile a été accordé à 1753 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 27,0 %, en légère hausse par rapport au trimestre précédent (24,9 %). 3392 demandes ont été rejetées à la suite d'une procédure formelle, tandis que 430 autres, devenues sans objet, ont été classées.

En outre, 1357 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 1215 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être réglées en première instance par des NEM ou des décisions négatives.

Au deuxième trimestre 2018, 2338 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 2136). Sur ce nombre, 2181 admissions sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 60,5 % (trimestre précédent : 56,9 %).

Par rapport au trimestre précédent, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 2632 unités, faisant passer le nombre de demandes en cours de traitement à 15 737 (-14,3 %). Si l'on confronte ces chiffres avec ceux de la même période de 2017 (23 788 demandes d'asile en suspens en première instance), on observe une baisse de 8051 demandes (-33,8 %).

### **Réinstallation et relocalisation**

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables, auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié, en priorité des personnes qui ont fui dans les pays voisins de la Syrie, mais qui ne peuvent y rester et qui ne peuvent pas non plus retourner dans leur pays d'origine. Depuis 2013, un total de 2231 personnes a trouvé refuge dans notre pays à la faveur de divers programmes suisses. Au premier semestre 2018, 427 personnes sont arrivées en Suisse au titre du nouveau contingent de 2000 personnes particulièrement vulnérables que la Suisse compte accueillir d'ici à 2019, conformément à la décision du Conseil fédéral du 9 décembre 2016.

Dans le cadre des mesures d'urgence, 37 personnes sont arrivées en Suisse au mois de juin après leur évacuation de la Libye vers le Niger. Étant donné que leur entrée sur le territoire suisse s'est produite à la fin du mois, elles ne seront comptabilisées qu'en juillet, pour des raisons techniques de saisie. Un premier groupe de 40 personnes était arrivé en avril 2018. D'autres suivront ces prochaines semaines.

## **Accord d'association à Dublin**

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de l'État Dublin en question qui s'applique.

Au deuxième trimestre 2018, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 1745 personnes, car elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 1349 cas, la demande a été acceptée, l'État sollicité s'étant déclaré prêt à prendre la personne en charge. Par contre, dans 508 autres cas, la demande a été rejetée. Au total, 469 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre au cours de la période sous revue.

Pendant la même période, la Suisse a, quant à elle, reçu 1698 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 747 et rejeté 953. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. En tout, 310 personnes ont été transférées dans notre pays.

## **Départs et avis d'exécution du renvoi**

Au deuxième trimestre 2018, 2119 personnes ont quitté la Suisse ou ont pu être rapatriées, par voie terrestre ou aérienne, soit 263 de plus (+14 %) que durant la même période l'an dernier. 420 d'entre elles sont parties de manière autonome et contrôlée, 811 ont été rapatriées dans leur pays d'origine et 468 transférées dans un État tiers ou un État Dublin. Par ailleurs, 1494 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ aux autorités, ou leur lieu de séjour est inconnu (2e trimestre 2017 : 1532).

## **Suivi de l'exécution des renvois relevant du domaine de l'asile**

Le rapatriement des requérants d'asile déboutés dans leur État de provenance ou dans un État Dublin (exécution des renvois) est du ressort des cantons. Les pratiques diffèrent toutefois d'un canton à l'autre. Certains, par exemple, présentent un nombre excessivement élevé de cas en cours d'exécution ; d'autres procèdent à un nombre élevé de transferts vers l'État Dublin compétent hors des délais prévus. D'un canton à l'autre, les conditions générales varient en raison de la pratique judiciaire et des lois cantonales sur les mesures de contrainte, du nombre de places de détention disponibles en vue de l'exécution des renvois conformément au droit des étrangers, de l'impact de la présence de centres de test à Zurich et en Suisse romande ou de centres fédéraux, de possibles distorsions statistiques, en particulier s'agissant de petits cantons, de la définition cantonale des priorités, etc. Le SEM mène régulièrement des entretiens avec les cantons en vue d'optimiser l'exécution des renvois.

À la demande des cantons, la Confédération leur apporte un soutien opérationnel dans l'exécution des renvois. C'est ainsi qu'elle prête son concours, en particulier, dans les domaines de l'identification et de l'obtention de documents de voyage, de même que dans celui de l'organisation des départs. De plus, elle entretient des contacts avec les autorités étrangères.

S'agissant du soutien à l'exécution des renvois, une hausse du nombre de cas en suspens est à relever depuis le dernier rapport de suivi, en particulier pour les ressortissants d'Éthiopie et d'Iran. Pour ces États de provenance, les processus d'identification s'avèrent compliqués et le rapatriement de personnes frappées d'une décision de renvoi exécutoire se heurte souvent à des blocages.

En revanche, toujours dans le domaine de l'asile, l'effectif des cas en suspens a été réduit de 23 % pour les ressortissants marocains et de 21 % pour les Algériens. L'année dernière, la collaboration avec les autorités marocaines, en particulier, s'est considérablement améliorée pour ce qui est de l'obtention de documents de voyage.

La forte proportion des personnes dont on ne connaît pas le pays de provenance reste problématique. En effet, pour les personnes de cette catégorie, de longues démarches doivent être entreprises pour établir leur nationalité et leur identité en vue de leur rapatriement. Au 30 avril 2018, l'effectif total des cas de renvoi à exécuter (obtention de documents de voyage et organisation du départ) avait diminué de 9,8 % dans le domaine de l'asile (2358 cas contre 2613 l'année précédente).

### **Taux d'activité professionnelle**

Fin juin 2018, 875 requérants dont la procédure d'asile est en cours avaient un travail, pour un taux d'activité professionnelle de 5,9 % sur l'ensemble de la Suisse. On observe une progression de 156 personnes, ou 21,7 %, par rapport au même mois de l'an dernier.

Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 9460 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 32,0 %), ce qui représente une augmentation de 1917 personnes (+25,4 %) par rapport à l'année précédente.

Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 6216 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 27,8 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 1620 personnes (+35,2 %). Les nombres d'actifs dans chaque catégorie d'effectifs et les taux d'activité professionnelle sont présentés, pour chaque canton, dans les tableaux détaillés.

# Les principales données

## Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin juin 2017	Fin juin 2018	+/- en %
<b>Effectif dans le processus asile en Suisse</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>66'557</b>	<b>63'814</b>	<b>-4.1</b>
<b>Effectif dans le processus procédure</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>26'648</b>	<b>19'175</b>	<b>-28.0</b>
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	23'788	15'737	-33.8
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force <sup>1)</sup>	Fin du mois	2'860	3'438	20.2
<b>Effectif admissions provisoires</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>39'402</b>	<b>44'085</b>	<b>11.9</b>
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	20'307	24'461	20.5
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'447	9'592	1.5
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	7'586	7'674	1.2
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	2'062	2'358	14.4
<b>Total suspensions de l'exécution du renvoi</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>431</b>	<b>408</b>	<b>-5.3</b>
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	-
Suspensions (individus)	Fin du mois	431	408	-5.3
<b>Cas spéciaux statistiques dans le processus asile</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>76</b>	<b>146</b>	<b>92.1</b>
<b>Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>4'180</b>	<b>4'065</b>	<b>-2.8</b>
<b>Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>2'644</b>	<b>2'600</b>	<b>-1.7</b>
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	2'218	2'220	0.1
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	426	380	-10.8
<b>Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>454</b>	<b>461</b>	<b>1.5</b>
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	259	251	-3.1
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	195	210	7.7
<b>Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/ suspendus</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>445</b>	<b>381</b>	<b>-14.4</b>
<b>Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>637</b>	<b>623</b>	<b>-2.2</b>
<b>Nombre de réfugiés reconnus</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>48'664</b>	<b>54'445</b>	<b>11.9</b>
Réfugiés permis B	Fin du mois	28'156	34'402	22.2
Réfugiés permis C	Fin du mois	20'508	20'043	-2.3
<b>Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>119'401</b>	<b>122'324</b>	<b>2.4</b>

<sup>1)</sup> Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).



# Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2018	Trim. 2/2018	+/- en %
		1.1.-30.6.2017	1.1.-30.6.2018	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	1'251	719	-42.5
	Année	2'417	1'970	-18.5
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	910	1'009	10.9
	Année	2'717	1'919	-29.4
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	4'051	3'769	-7.0
	Année	9'123	7'820	-14.3
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	300	339	13.0
	Année	769	639	-16.9
Cas réglés en première instance	Trimestre	6'623	6'932	4.7
	Année	14'113	13'555	-4.0
Décisions positives	Trimestre	1'553	1'753	12.9
	Année	3'267	3'306	1.2
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	1'979	2'175	9.9
	Année	3'983	4'154	4.3
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	1'303	1'217	-6.6
	Année	2'010	2'520	25.4
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	13	6	-53.8
	Année	21	19	-9.5
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	1'386	1'351	-2.5
	Année	3'269	2'737	-16.3
Radiations	Trimestre	389	430	10.5
	Année	1'563	819	-47.6
Taux de reconnaissance en % <sup>1</sup>	Trimestre	24.9	27.0	-
	Année	26.0	26.0	-
Taux de protection en % <sup>2</sup>	Trimestre	56.9	60.5	-
	Année	57.9	58.7	-
Groupe : Entrées (Resettlement)	Trimestre	139	283	103.6
	Année	197	422	114.2
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	103	290	181.6
	Année	245	393	60.4
Entrées Relocation	Trimestre	25	2	-92.0
	Année	695	27	-96.1
Admissions provisoires	Trimestre	2'136	2'338	9.5
	Année	4'304	4'474	3.9
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'882	2'057	9.3
	Année	3'852	3'939	2.3
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	254	281	10.6
	Année	452	535	18.4
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	983	1'008	2.5
	Année	1'808	1'991	10.1

1 **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

2 **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

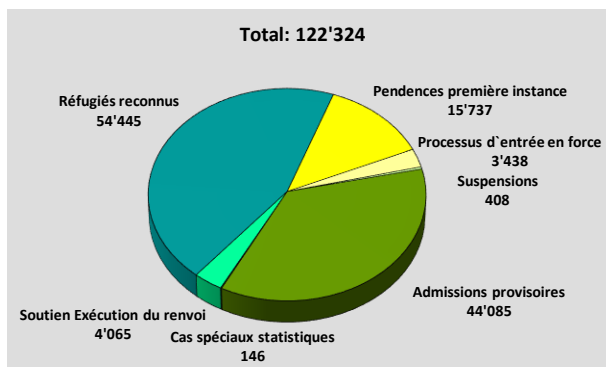
Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2018	Trim. 2/2018	+/- en %
		1.1.-30.6.2017	1.1.-30.6.2018	
Demandes de réexamen	Trimestre	326	317	-2.8
	Année	601	643	7.0
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	347	300	-13.5
	Année	629	647	2.9
Révocations et extinctions asile	Trimestre	273	264	-3.3
	Année	698	537	-23.1
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	2'128	1'745	-18.0
	Année	4'232	3'873	-8.5
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	1'563	1'698	8.6
	Année	2'756	3'261	18.3
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	1'402	1'349	-3.8
	Année	3'725	2'751	-26.1
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	650	747	14.9
	Année	1'070	1'397	30.6
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	1'273	1'215	-4.6
	Année	3'129	2'488	-20.5
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	453	469	3.5
	Année	1'259	922	-26.8
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	290	310	6.9
	Année	397	600	51.1
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	197	178	-9.6
	Année	329	375	14.0
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	5	6	20.0
	Année	10	11	10.0
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	153	162	5.9
	Année	286	315	10.1
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	5	6	20.0
	Année	9	11	22.2
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	58	58	0.0
	Année	71	116	63.4
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	95	96	1.1
	Année	160	191	19.4
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	3	2	-33.3
	Année	4	5	25.0
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	555	466	-16.0
	Année	1'079	1'021	-5.4
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	539	448	-16.9
	Année	1'028	987	-4.0
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	524	409	-21.9
	Année	971	933	-3.9
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	15	39	160.0
	Année	57	54	-5.3



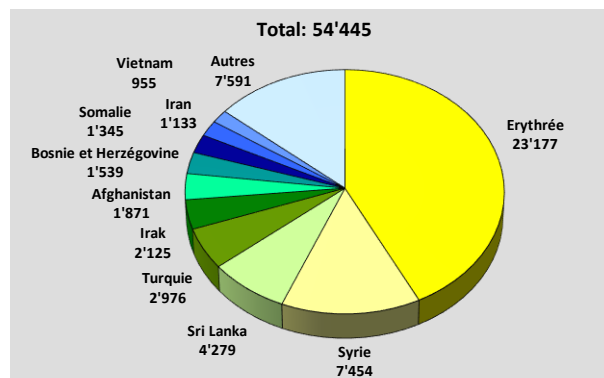
Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2018	Trim. 2/2018	+/- en %
		1.1.-30.6.2017	1.1.-30.6.2018	
<b>Nouveaux séjours dans le processus asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>4'438</b>	<b>4'295</b>	<b>-3.2</b>
	<b>Année</b>	<b>9'937</b>	<b>8'733</b>	<b>-12.1</b>
Entrées	Trimestre	3'138	3'108	-1.0
	Année	7'536	6'246	-17.1
Reprises du séjour	Trimestre	508	454	-10.6
	Année	853	962	12.8
Naissances	Trimestre	792	733	-7.4
	Année	1'548	1'525	-1.5
<b>Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER (reprises incl.)</b>	<b>Trimestre</b>	<b>2'504</b>	<b>2'623</b>	<b>4.8</b>
	<b>Année</b>	<b>5'883</b>	<b>5'127</b>	<b>-12.9</b>
<b>Règlements du séjour après octroi de l'asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>1'497</b>	<b>1'892</b>	<b>26.4</b>
	<b>Année</b>	<b>3'266</b>	<b>3'389</b>	<b>3.8</b>
<b>Règlements du séjour par les cantons</b>	<b>Trimestre</b>	<b>814</b>	<b>712</b>	<b>-12.5</b>
	<b>Année</b>	<b>1'647</b>	<b>1'526</b>	<b>-7.3</b>
<b>Départs après décision d'asile ou Dublin</b>	<b>Trimestre</b>	<b>1'593</b>	<b>1'697</b>	<b>6.5</b>
	<b>Année</b>	<b>3'619</b>	<b>3'290</b>	<b>-9.1</b>
<b>Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi</b>	<b>Trimestre</b>	<b>3'916</b>	<b>4'090</b>	<b>4.4</b>
	<b>Année</b>	<b>9'342</b>	<b>8'006</b>	<b>-14.3</b>
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	421	420	-0.2
	Année	903	841	-6.9
Renvois pays d'origine	Trimestre	796	811	1.9
	Année	1'655	1'607	-2.9
Renvois pays tiers	Trimestre	56	55	-1.8
	Année	110	111	0.9
Renvois pays Dublin	Trimestre	402	413	2.7
	Année	1'105	815	-26.2
Départs non-contrôlés	Trimestre	1'387	1'494	7.7
	Année	3'517	2'881	-18.1
Autres départs	Trimestre	854	897	5.0
	Année	2'052	1'751	-14.7
<b>Débuts obtentions de documents de voyage avec procédure d'asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>698</b>	<b>791</b>	<b>13.3</b>
	<b>Année</b>	<b>1'412</b>	<b>1'489</b>	<b>5.5</b>
<b>Débuts obtentions de documents de voyage après procédure d'asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>139</b>	<b>148</b>	<b>6.5</b>
	<b>Année</b>	<b>203</b>	<b>287</b>	<b>41.4</b>
<b>Documents obtenus</b>	<b>Trimestre</b>	<b>402</b>	<b>408</b>	<b>1.5</b>
	<b>Année</b>	<b>824</b>	<b>810</b>	<b>-1.7</b>
<b>Documents non obtenus</b>	<b>Trimestre</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>-44.4</b>
	<b>Année</b>	<b>96</b>	<b>28</b>	<b>-70.8</b>
<b>Documents disponibles</b>	<b>Trimestre</b>	<b>133</b>	<b>169</b>	<b>27.1</b>
	<b>Année</b>	<b>171</b>	<b>302</b>	<b>76.6</b>
<b>Radiations obtention de documents</b>	<b>Trimestre</b>	<b>352</b>	<b>460</b>	<b>30.7</b>
	<b>Année</b>	<b>691</b>	<b>812</b>	<b>17.5</b>

\* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien à l'exécution du renvoi (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

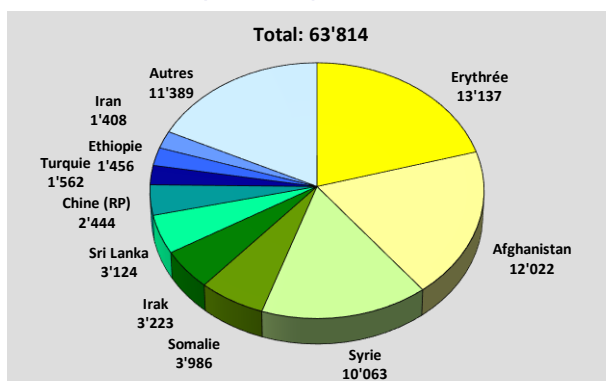
# Effectifs



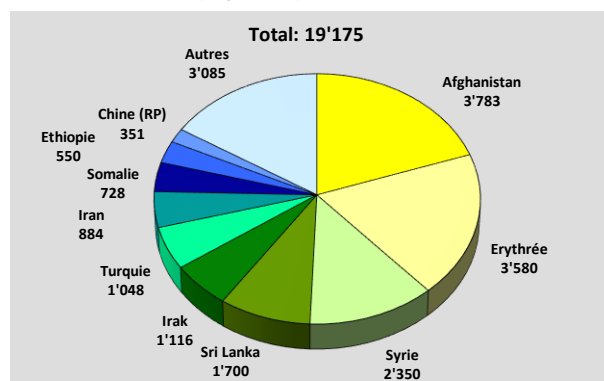
**Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) : statuts**



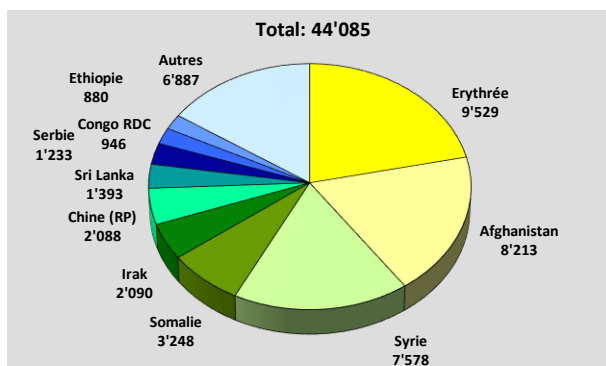
**Réfugiés reconnus : pays de provenance**



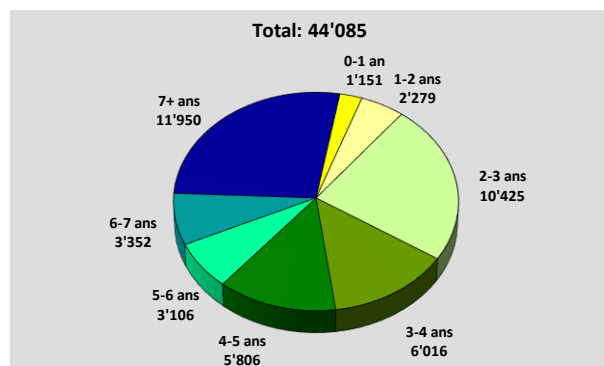
**Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance**



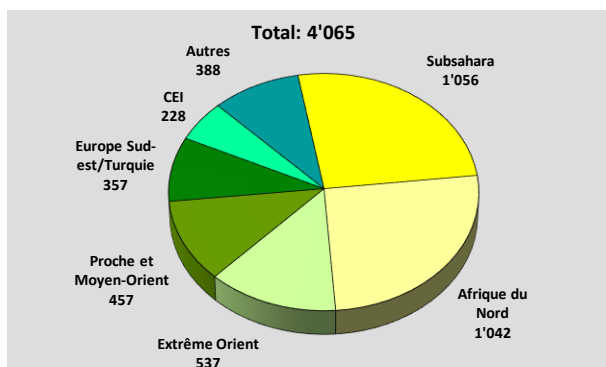
**Personnes dans le processus procédure : pays de provenance**



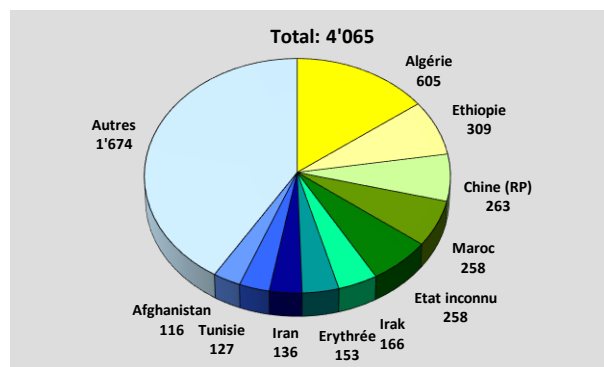
**Admissions provisoires : pays de provenance**



**Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse**

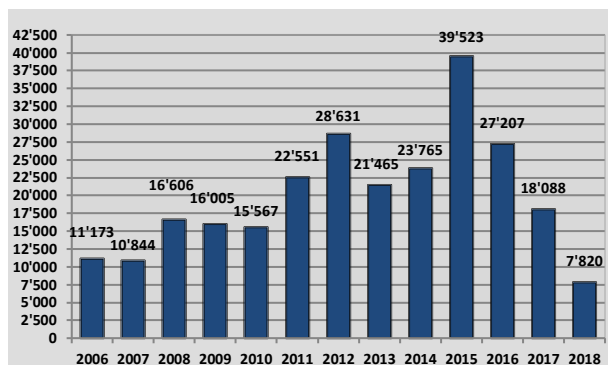


**Soutiens à l'exécution du renvoi : régions**

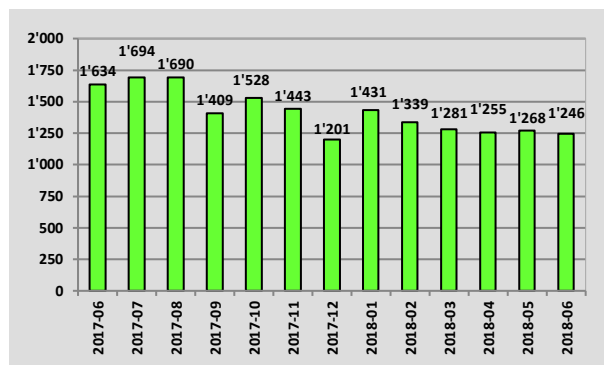


**Soutiens à l'exécution du renvoi : pays de provenance**

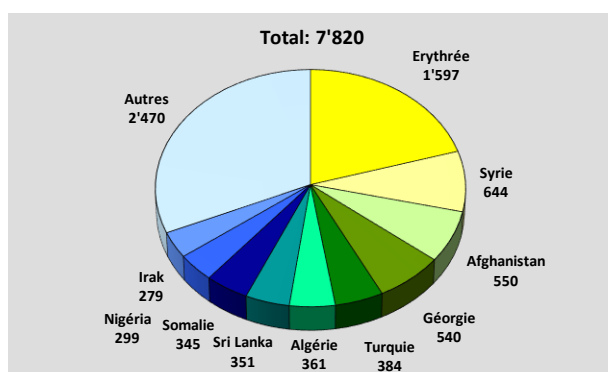
# Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

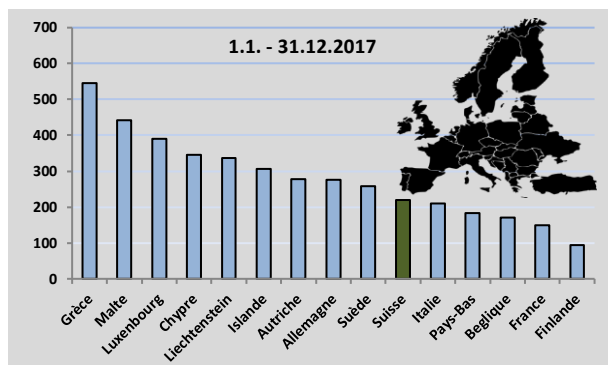


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance  
1.1. - 30.6.2017

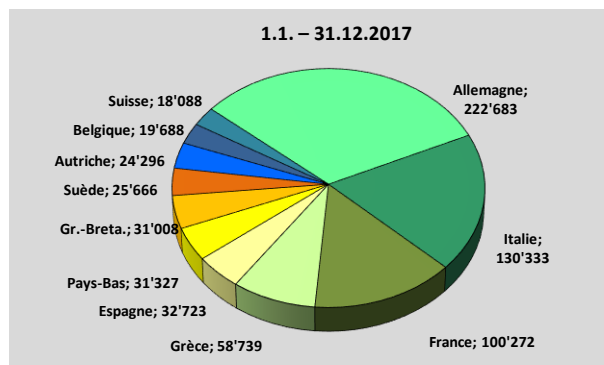
## Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à juin 2018	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythra	741	19.7	-115	-13.4	1'597	20.4	-144	-8.3
2	Syrie	327	8.7	10	3.2	644	8.2	-376	-36.9
3	Afghanistan	298	7.9	46	18.3	550	7.0	-75	-12.0
4	Géorgie	283	7.5	26	10.1	540	6.9	295	120.4
5	Turquie	196	5.2	8	4.3	384	4.9	25	7.0
6	Sri Lanka	175	4.6	-1	-0.6	351	4.5	-63	-15.2
7	Algérie	170	4.5	-21	-11.0	361	4.6	128	54.9
8	Somalie	145	3.8	-55	-27.5	345	4.4	-50	-12.7
9	Irak	143	3.8	7	5.1	279	3.6	-95	-25.4
10	Nigéria	127	3.4	-45	-26.2	299	3.8	-55	-15.5
	Autres	1'164	30.9	-142	-10.9	2'470	31.6	-893	-26.6
	<b>Total</b>	<b>3'769</b>	<b>100.0</b>	<b>-282</b>	<b>-7.0</b>	<b>7'820</b>	<b>100.0</b>	<b>-1'303</b>	<b>-14.3</b>

## Demandes d'asile en comparaison internationale

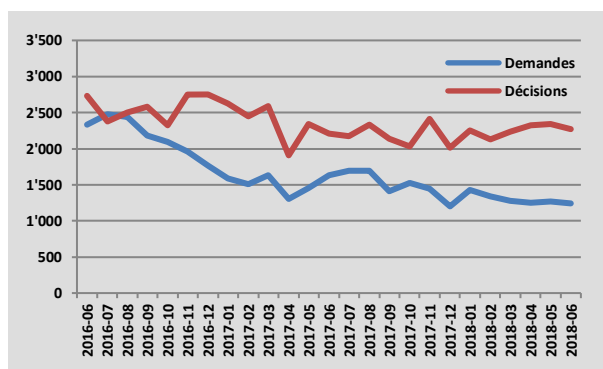


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2017; habitants 6/2017)

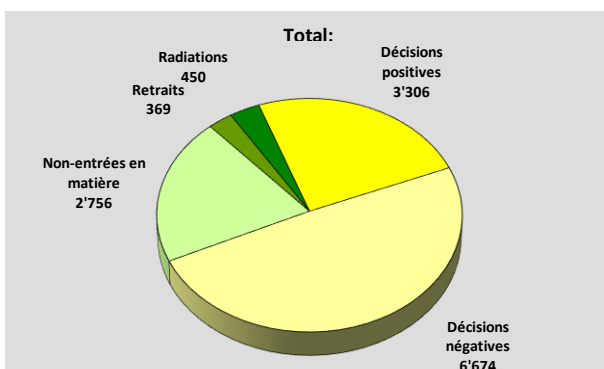


Demandes d'asile dans certains Etats européens

## Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 30.6.2018

## Demandes en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à juin 2018	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	1'753	25.3	200	12.9	3'306	24.4	39	1.2
taux de reconnaissance (en %)	27.0	-	2.0	-	26.0	-	-0.1	-
Rejets avec AP	2'175	31.4	196	9.9	4'154	30.6	171	4.3
Non-entrées en matière avec AP	6	0.1	-7	-53.8	19	0.1	-2	-9.5
taux de protection (en %)	60.5	-	3.6	-	58.7	-	0.8	-
Rejets sans AP	1'217	17.6	-86	-6.6	2'520	18.6	510	25.4
Non-entrées en matière sans AP	1'351	19.5	-35	-2.5	2'737	20.2	-532	-16.3
Radiations	430	6.2	41	10.5	819	6.0	-744	-47.6
<b>Total</b>	<b>6'932</b>	<b>100.0</b>	<b>309</b>	<b>4.7</b>	<b>13'555</b>	<b>100.0</b>	<b>-558</b>	<b>-4.0</b>
Demandes en suspens	15'737	-	-2'632	-14.3	15'737	-	-8'051	-33.8

## Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à juin 2018	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	<b>1'008</b>	25	2.5	<b>1'991</b>	183	10.1
Révocations et extinctions asile	<b>264</b>	-9	-3.3	<b>537</b>	-161	-23.1

## Règlements du séjour et sorties

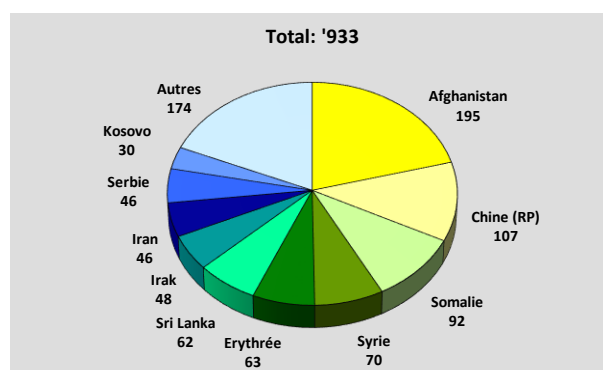
### Règlements du séjour

	Règlements 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2018	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	<b>1'892</b>	395	26.4	<b>3'389</b>	123	3.8
Admissions provisoires	<b>2'338</b>	202	9.5	<b>4'474</b>	170	3.9
AP LAsi et LEtr	<b>2'057</b>	175	9.3	<b>3'939</b>	87	2.3
AP avec qualité de réfugié	<b>281</b>	27	10.6	<b>535</b>	83	18.4
Règlements de police des étrangers <sup>1)</sup>	<b>243</b>	12	5.2	<b>474</b>	-59	-11.1
Règlements cas de rigueur <sup>2)</sup>	<b>407</b>	-117	-22.3	<b>931</b>	-46	-4.7
Autres règlements	<b>62</b>	3	5.1	<b>121</b>	-16	-11.7
<b>Total</b>	<b>4'942</b>	<b>495</b>	<b>11.1</b>	<b>9'389</b>	<b>172</b>	<b>1.9</b>

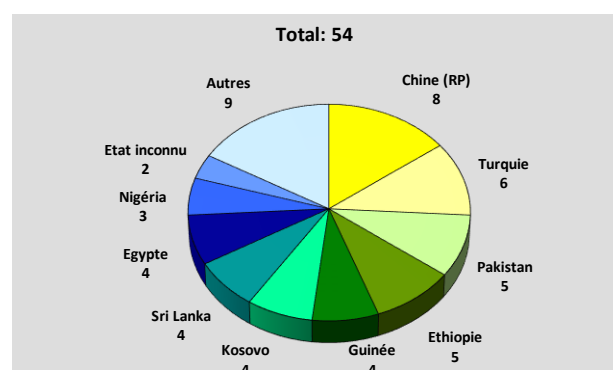
<sup>1)</sup> Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

<sup>2)</sup> Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

### Cas de rigueur



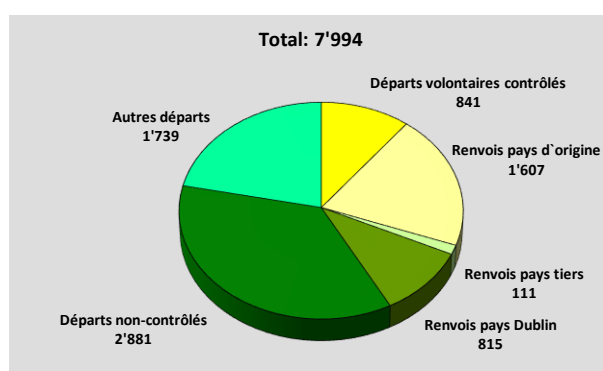
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités – 1.1. – 30.6.2018



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités – 1.1. – 30.6.2018

	Règlements 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2018	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	409	-115	-21.9	933	-38	-3.9
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	39	24	160.0	54	-3	-5.3
procédure d'asile pendante	1	1	-	1	-3	-75.0
procédure d'asile close	38	23	153.3	53	0	0.0
<b>Total</b>	<b>448</b>	<b>-91</b>	<b>-16.9</b>	<b>987</b>	<b>-41</b>	<b>-4.0</b>

## Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Sorties LAsi et LEtr – 1.1. – 30.6.2018

## Départ et communication de l'exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Sorties 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à juin 2018	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Algérie	364	8.9	50	15.9	678	8.5	254	59.9
2	Géorgie	276	6.7	-44	-13.8	596	7.4	307	106.2
3	Nigéria	225	5.5	12	5.6	438	5.5	-69	-13.6
4	Erythrée	207	5.1	9	4.5	405	5.1	-196	-32.6
5	Maroc	199	4.9	43	27.6	355	4.4	-11	-3.0
6	Serbie	196	4.8	55	39.0	337	4.2	-38	-10.1
7	Albanie	192	4.7	-9	-4.5	393	4.9	-101	-20.4
8	Somalie	189	4.6	25	15.2	353	4.4	45	14.6
9	Afghanistan	134	3.3	17	14.5	251	3.1	-117	-31.8
10	Irak	132	3.2	33	33.3	231	2.9	-193	-45.5
	Autres	1'976	48.3	-17	-0.9	3'969	49.6	-1'217	-23.5
	<b>Total</b>	<b>4'090</b>	<b>100.0</b>	<b>174</b>	<b>4.4</b>	<b>8'006</b>	<b>100.0</b>	<b>-1'336</b>	<b>-14.3</b>

# Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile

Le présent rapport de suivi est publié une fois par an, dans le cadre des statistiques trimestrielles, et ce, jusqu'à l'introduction de la nouvelle application informatique eRetour. Les données qui y figurent ont été préalablement vérifiées avec les cantons. Les chiffres publiés se rapportent à la situation au 30 avril 2018. Par rapport au suivi de l'année dernière, la rubrique 3 comprend dorénavant les cas Dublin pour lesquels le SEM ne verse effectivement plus de forfait fédéral.<sup>1</sup> Les autres rubriques (1, 2, 4) sont restées inchangées. Les évaluations reposent sur la base de données SYMIC. Le suivi contient les graphiques et tableaux suivants sur l'exécution des renvois :

- 1) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis après procédure d'asile en fonction de la phase d'exécution (inchangé)
- 2) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis (inchangé)
  - a. classement par phase d'exécution
  - b. évolution du nombre de cas de soutien à l'exécution du renvoi et variation des effectifs par rapport à l'année précédente
- 3) Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels un arrêt du versement des subventions a été prononcé (nouveau)
- 4) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis dans le domaine de l'asile, par pays (inchangé)

## 1. Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis après procédure d'asile en fonction de la phase d'exécution

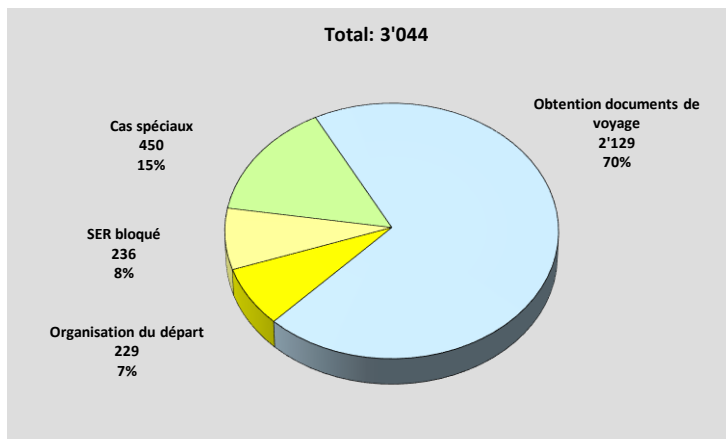
Le graphique qui suit présente le nombre de cas traités dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi au 30.04.2018, classés en fonction de leur phase d'exécution.

Dans les cas en phase d'**obtention des documents de voyage**, le SEM prend des mesures d'instruction pour établir la nationalité ou l'identité de l'intéressé. Pour ceux en phase d'**organisation du départ**, des documents de voyage ont été délivrés et une réservation de vol a été demandée ou le SEM en a organisé une. La majorité des cas dont le soutien à l'exécution du renvoi est **bloqué** ou suspendu concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est encore pendante. Pour ce qui est des **cas spéciaux statistiques**, il existe deux catégories de cas : la première regroupe les cas pour lesquels des documents de voyage ont été délivrés ou pour lesquels l'identité de l'intéressé est établie, mais dont l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers) ou encore une demande d'organisation du départ fait encore défaut. La deuxième catégorie comprend les personnes qui ne souhaitent pas quitter la Suisse volontairement et pour lesquelles il s'avère difficile d'organiser un retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance.

---

<sup>1</sup> Depuis le mois d'octobre 2016, la Confédération peut, en vertu de l'art. 89b de la loi sur l'asile, renoncer à verser à un canton les indemnités forfaitaires (subventions) ou lui réclamer le remboursement d'indemnités déjà versées, lorsque cfe canton ne remplit pas ses obligations en matière d'exécution des renvois ou ne les remplit que partiellement et que rien ne justifie de tels manquements.

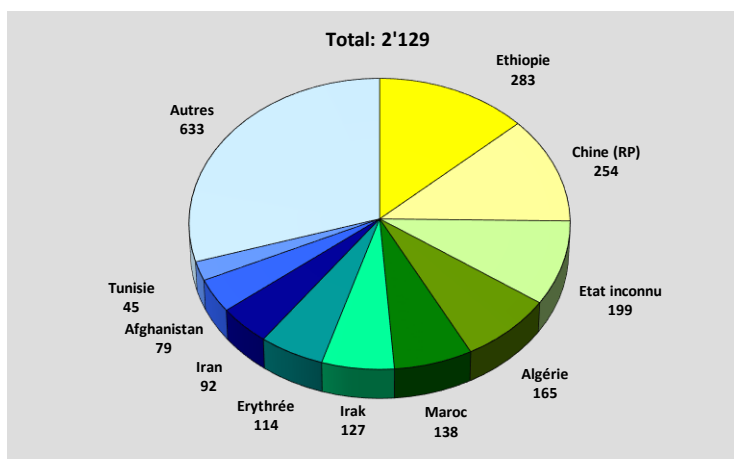




**Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile au 30.4.2018, mis à jour selon les indications fournies par les cantons**

**Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis après procédure d'asile (obtention des documents de voyage), par pays**

Le graphique suivant livre des informations sur les pays de provenance qui ont donné lieu au plus grand nombre de cas traités pour lesquels un soutien à l'exécution du renvoi (obtention de documents de voyage) avait été requis au 30.04.2018 ; il peut s'agir aussi bien de nouveaux cas que d'anciens cas. Pour l'obtention des documents de voyage nécessaires, il y a lieu d'établir la nationalité et l'identité des étrangers concernés. Une part considérable des dossiers en suspens dans l'attente de documents de voyage concerne des pays pour lesquels l'exécution du renvoi ou l'obtention des documents de voyage nécessaires représentent un travail difficile et de longue haleine, auquel il faut consacrer des ressources importantes, faute de coopération des autorités du pays concerné.



**Obtention des documents de voyage en suspens (asile) au 30.04.2018, mis à jour selon les indications fournies par les cantons**

## **2. a) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, classement par phase**

La phase d'exécution du renvoi comprend tous les cas dans lesquels les personnes concernées ont reçu une décision de renvoi entrée en force à l'issue de la procédure d'asile et le canton a déposé auprès du SEM une demande de soutien à l'exécution du renvoi (en vue d'établir l'identité des intéressés et d'obtenir des documents de voyage) ou remis au SEM une annonce de réservation de vol. Ce tableau fait précisément apparaître la phase d'exécution du renvoi à laquelle correspondent les dossiers en suspens.

Dans certains pays, l'exécution des renvois s'avère très difficile faute de coopération. Depuis qu'il en a reçu le mandat par le Conseil fédéral en juin 2012, le DFJP tient à jour une liste des pays pour lesquels le dossier ayant trait aux retours doit être intégré aux intérêts généraux de la Suisse en matière de politique étrangère. Figurent actuellement sur cette liste l'Algérie, l'Éthiopie, l'Iran et le Maroc. Contrairement à l'année dernière, la Mongolie n'apparaît plus sur cette liste, car un accord de réadmission a été signé en avril 2018.

Remarque : Le SEM (Division Retour) a vérifié la plus grande partie des listes de contrôle par rapport aux dossiers d'exécution du renvoi en suspens en se fondant sur les indications fournies par les cantons. Aussi est-il possible que les chiffres apparaissant dans le tableau ci-après diffèrent quelque peu des statistiques officielles.

## Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile au 30.4.2018, mis à jour selon les indications fournies par les cantons

Canton	Total Effectif SER asile		Obtention documents de voyage		Organisation du départ		SER bloqué		Cas spéciaux statistiques	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
<b>Total</b>	<b>3'044</b>	<b>100.0</b>	<b>2'129</b>	<b>100.0</b>	<b>229</b>	<b>100.0</b>	<b>236</b>	<b>100.0</b>	<b>450</b>	<b>100.0</b>
Appenzell Rh.-ext.	13	0.4	10	0.5	0	0.0	0	0.0	3	0.7
Appenzell Rh.-int.	2	0.1	0	0.0	0	0.0	1	0.4	1	0.2
Argovie	224	7.4	176	8.3	10	4.4	23	9.7	15	3.3
Bâle-Campagne	131	4.3	107	5.0	7	3.1	0	0.0	17	3.8
Bâle-Ville	50	1.6	26	1.2	12	5.2	3	1.3	9	2.0
Berne	408	13.4	319	15.0	25	10.9	17	7.2	47	10.4
Fribourg	81	2.7	62	2.9	4	1.7	5	2.1	10	2.2
Genève	205	6.7	137	6.4	26	11.4	13	5.5	29	6.4
Glaris	13	0.4	11	0.5	2	0.9	0	0.0	0	0.0
Grisons	46	1.5	37	1.7	4	1.7	3	1.3	2	0.4
Jura	21	0.7	17	0.8	1	0.4	0	0.0	3	0.7
Lucerne	88	2.9	64	3.0	8	3.5	7	3.0	9	2.0
Neuchâtel	75	2.5	52	2.4	2	0.9	9	3.8	12	2.7
Nidwald	6	0.2	5	0.2	0	0.0	0	0.0	1	0.2
Obwald	5	0.2	5	0.2	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Saint-Gall	146	4.8	100	4.7	5	2.2	16	6.8	25	5.6
Schaffhouse	65	2.1	44	2.1	6	2.6	7	3.0	8	1.8
Schwyz	40	1.3	29	1.4	2	0.9	3	1.3	6	1.3
Soleure	131	4.3	93	4.4	6	2.6	10	4.2	22	4.9
Tessin	43	1.4	29	1.4	3	1.3	1	0.4	10	2.2
Thurgovie	57	1.9	38	1.8	12	5.2	5	2.1	2	0.4
Uri	3	0.1	2	0.1	1	0.4	0	0.0	0	0.0
Valais	119	3.9	70	3.3	10	4.4	14	5.9	25	5.6
Vaud	532	17.5	278	13.1	57	24.9	53	22.5	144	32.0
Zoug	44	1.4	35	1.6	2	0.9	0	0.0	7	1.6
Zurich	464	15.2	363	17.1	19	8.3	44	18.6	38	8.4
Pas d indication	32	1.1	20	0.9	5	2.2	2	0.8	5	1.1

## **Définition de l'effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par phase :**

### **Soutiens à l'exécution du renvoi**

Le SEM assiste les cantons lors de l'exécution des renvois, des expulsions ou des expulsions pénales. À la demande de l'autorité cantonale des migrations compétente, il se charge d'obtenir les documents de voyage nécessaires pour renvoyer ou expulser les étrangers concernés.

### **Obtention des documents de voyage en suspens**

Les cas en phase d'obtention des documents de voyage entraînent des démarches, qui visent notamment à établir la nationalité et l'identité des intéressés. Dans ce cas, les cantons adressent une demande de soutien à l'exécution du renvoi ou à l'obtention de documents de voyage. La Division Retour lance ensuite un processus partiel d'obtention de documents de voyage, processus qui reste ouvert chez elle aussi longtemps que l'identité de l'intéressé n'a pas été établie et une saisie effectuée dans la rubrique « Documents de voyage obtenus » ou dans la rubrique « Radiation obtention de documents » en cas de départ non contrôlé de l'intéressé ou si le statut de séjour de la personne a été réglé dans l'intervalle.

### **Organisation des départs en suspens**

Dans les cas en phase d'organisation du départ, les documents de voyage sont à disposition et la réservation d'un vol a été demandée ou un vol a d'ores et déjà été réservé. Les cantons adressent une demande d'organisation du départ à la Division Retour (swissREPAT), qui lance le processus partiel d'organisation du départ. Ce processus reste ouvert chez elle jusqu'au départ de l'intéressé ou jusqu'à ce qu'il soit établi que le départ ne peut pas avoir lieu.

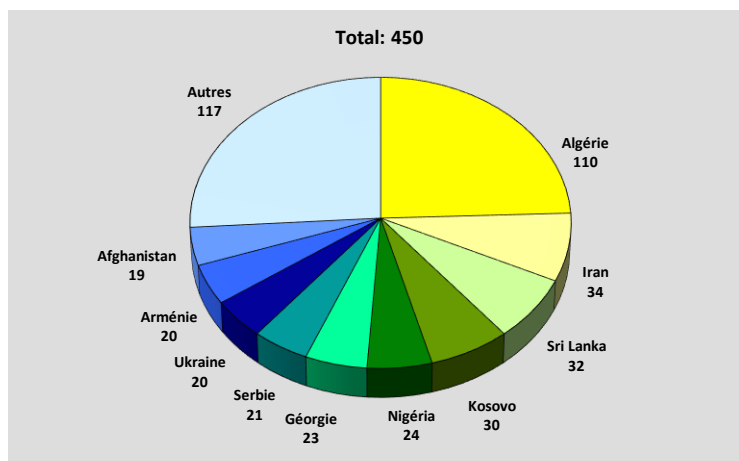
### **Soutien à l'exécution du renvoi bloqué ou suspendu**

La majorité des cas dans lesquels le soutien à l'exécution du renvoi est bloqué ou a été suspendu concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est encore pendante. Toutefois, des raisons techniques (tel qu'un blocage de la part du pays de provenance) ou politiques (non-exécution cantonale) sont également susceptibles de bloquer certains cas.

### **Cas spéciaux statistiques :**

En règle générale, les exceptions statistiques portent sur des cas dont le renvoi peut être exécuté et pour lesquels la mention « documents de voyage obtenus » a été saisie, mais dont l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers), ou encore une demande d'organisation du départ fait encore défaut. Cette catégorie comprend également les personnes qui ne souhaitent pas quitter la Suisse et pour lesquelles l'organisation du retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance s'avère difficile.

Une fois les documents de voyage obtenus, le canton d'attribution est responsable de la suite de la procédure ; il est tenu de rendre les requérants déboutés attentifs à leur obligation de collaborer et, s'ils n'obtempèrent pas, d'ordonner des mesures de contrainte.



**Cas spéciaux de soutien à l'exécution du renvoi (asile) : effectif au 30.4.2018, mis à jour selon les indications fournies par les cantons**

## 2. b) Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi, classement par phase

Le travail fourni par les cantons en matière d'exécution des renvois ne peut pas faire l'objet de comparaisons sur la base des chiffres absolus concernant les départs effectués, puisque le nombre de requérants ayant effectivement quitté le territoire varie d'un canton à l'autre. Aussi le suivi de l'exécution des renvois compare-t-il la proportion des entrées en processus d'exécution (asile) auxquelles un canton a dû procéder, mais dont le départ n'a pas encore été effectué (cas d'exécution en suspens ; état au 30.04.2017) à la proportion des départs au cours de l'année. Ces chiffres incluent les départs autonomes contrôlés ainsi que les rapatriements dans le pays d'origine, un État tiers ou un État Dublin. Si la proportion des entrées en processus d'exécution est inférieure à celle des départs, l'on en déduit que le canton accomplit ses tâches d'exécution des renvois conformément à ses obligations et qu'il génère moins de dossiers en suspens en la matière.

Le tableau ci-après illustre le nombre d'entrées en phase d'exécution du renvoi (asile) ainsi que le nombre de départs au cours de la dernière année.

À cet égard, il faut souligner qu'une fois entrées en processus d'exécution du renvoi, une partie des personnes quittent la Suisse de manière non contrôlée, ou alors leur séjour est clos pour des raisons administratives (classement). Le nombre de départs retenus dans la statistique est donc toujours inférieur au nombre de départs effectifs. De plus, des cas répertoriés peuvent se rapporter à une période antérieure parce qu'un départ a été reporté.

## Évolutions des soutiens à l'exécution du renvoi et variation des effectifs par rapport à l'année précédente

Canton	1.5.2015 – 30.4.2017				1.5.2016 – 30.4.2018				Effectif SER asile au 30.4.2017 <sup>2)</sup>	Effectif SER asile au 30.4.2018 <sup>2)</sup>	Variation des effectifs	
	Entrées SER asile		Sorties SER asile <sup>1)</sup>		Entrées SER asile		Sorties SER asile <sup>1)</sup>				absolu	%
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%				
<b>Total</b>	<b>8'954</b>	<b>100.0</b>	<b>4'301</b>	<b>100.0</b>	<b>7'305</b>	<b>100.0</b>	<b>3'303</b>	<b>100.0</b>	<b>3'403</b>	<b>3'044</b>	<b>-359</b>	<b>-10.5</b>
Appenzell Rh.-ext.	27	0.3	11	0.3	33	0.5	16	0.5	11	13	2	18.2
Appenzell Rh.-int.	4	0.0	4	0.1	5	0.1	3	0.1	1	2	1	100.0
Argovie	592	6.6	276	6.4	396	5.4	180	5.4	247	224	-23	-9.3
Bâle-Campagne	483	5.4	256	6.0	325	4.4	146	4.4	138	131	-7	-5.1
Bâle-Ville	380	4.2	207	4.8	343	4.7	171	5.2	50	50	0	0.0
Berne	1'013	11.3	532	12.4	794	10.9	396	12.0	471	408	-63	-13.4
Fribourg	213	2.4	125	2.9	218	3.0	108	3.3	101	81	-20	-19.8
Genève	763	8.5	370	8.6	520	7.1	226	6.8	262	205	-57	-21.8
Glaris	31	0.3	22	0.5	27	0.4	16	0.5	11	13	2	18.2
Grisons	179	2.0	118	2.7	173	2.4	84	2.5	41	46	5	12.2
Jura	127	1.4	58	1.3	76	1.0	40	1.2	28	21	-7	-25.0
Lucerne	374	4.2	237	5.5	268	3.7	142	4.3	122	88	-34	-27.9
Neuchâtel	291	3.2	82	1.9	156	2.1	70	2.1	110	75	-35	-31.8
Nidwald	47	0.5	24	0.6	27	0.4	10	0.3	10	6	-4	-40.0
Obwald	32	0.4	10	0.2	10	0.1	2	0.1	8	5	-3	-37.5
Saint-Gall	371	2.7	217	5.0	290	4.0	137	4.1	149	146	-3	-2.0
Schaffhouse	99	1.1	50	1.2	79	1.1	23	0.7	65	65	0	0.0
Schwyz	171	1.1	80	1.9	111	1.5	51	1.5	51	40	-11	-21.6
Soleure	239	1.9	102	2.4	272	3.7	87	2.6	115	131	16	13.9
Tessin	229	4.1	118	2.7	155	2.1	92	2.8	69	43	-26	-37.7
Thurgovie	225	2.6	131	3.0	295	4.0	161	4.9	60	57	-3	-5.0
Uri	33	2.5	30	0.7	21	0.3	15	0.5	3	3	0	0.0
Valais	275	13.5	156	3.6	214	2.9	122	3.7	103	119	16	15.5
Vaud	1'207	0.4	320	7.4	906	12.4	356	10.8	585	532	-53	-9.1
Zoug	109	3.1	62	1.4	61	0.8	34	1.0	48	44	-4	-8.3
Zurich	1'338	1.2	685	15.9	1'412	19.3	599	18.1	520	464	-56	-10.8
Pas d'indication	102	14.9	18	0.4	118	1.6	16	0.5	24	32	8	33.3

1) Départs volontaires contrôlés et renvois après SER asile.

2) Chiffres mis à jour selon les indications fournies par les cantons

### 3. Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels un arrêt du versement des subventions a été prononcé en vertu de l'art. 89b LAsi, par canton (état : 30.4.2018)

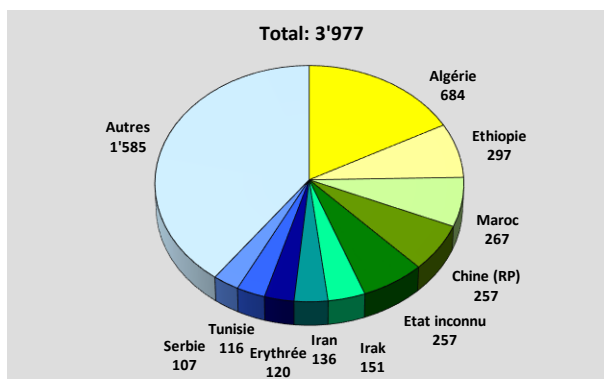
Le tableau ci-dessous met en évidence le nombre de NEM entrées en force l'année dernière dans le domaine de Dublin, le nombre de transferts dans l'État Dublin compétent effectués cette même année et le nombre de cas Dublin dans lesquels le SEM a prononcé un arrêt du versement des subventions en vertu de l'art. 89b de la loi sur l'asile (LAsi), parce que l'intéressé n'a pas été transféré dans les délais vers l'État Dublin compétent. Relevons qu'une NEM entrée en force peut également donner lieu à un départ non contrôlé ou autre (voir p. 9). C'est pourquoi le nombre de transferts est toujours moins élevé que le nombre de NEM Dublin entrées en force ; du fait du décalage entre la décision et le transfert, ce nombre peut aussi concerner des cas plus anciens. Lorsque le délai d'un transfert n'est pas respecté et que la personne concernée n'est pas partie de manière non contrôlée, la Suisse est responsable de la demande et doit introduire une procédure d'asile nationale. Ceci entraîne d'importantes répercussions financières. Depuis le mois d'octobre 2016, la Confédération peut, en vertu de l'art. 89b LAsi, renoncer à verser à un canton les indemnités forfaitaires (subventions) ou lui réclamer le remboursement d'indemnités déjà versées, lorsque ce canton ne remplit pas ses obligations en matière d'exécution des renvois ou ne les remplit que partiellement et que rien ne justifie de tels manquements.

Canton	Nombre de NEM Dublin entrées en force 1.5.2017 – 30.4.2018	Nombre de transferts Dublin out 1.5.2017 – 30.4.2018	Nombre de cas avec arrêt du versement des subventions 1.5.2017 – 30.4.2018
Appenzell Rh.-ext.	36	5	0
Appenzell Rh.-int.	7	0	0
Argovie	321	77	0
Bâle-Campagne	219	80	6
Bâle-Ville	466	116	4
Berne	595	212	1
Fribourg	169	65	0
Genève	197	129	21
Glaris	20	11	0
Grisons	127	52	0
Jura	47	22	0
Lucerne	214	104	0
Neuchâtel	76	24	29
Nidwald	11	4	0
Obwald	1	0	0
Saint-Gall	256	80	0
Schaffhouse	39	9	0
Schwyz	61	31	0
Soleure	196	67	0
Tessin	115	59	2
Thurgovie	396	124	0
Uri	13	7	0
Valais	179	66	11
Vaud	314	161	93
Zoug	37	17	0
Zurich	1'028	371	0
Pas d'indication	2	124	0
<b>Total</b>	<b>5'142</b>	<b>2'017</b>	<b>167</b>

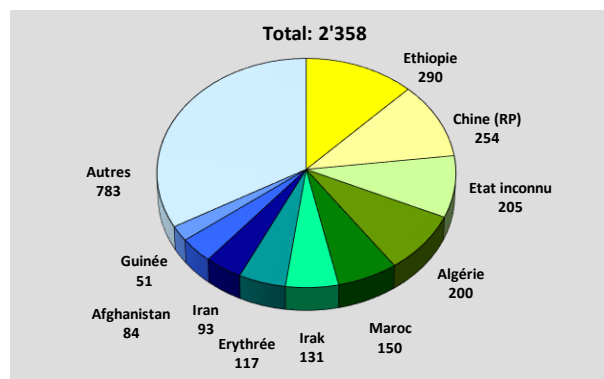


## Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par pays : effectif total et effectif des personnes relevant du domaine de l'asile

Les deux graphiques ci-dessous montrent de quels États viennent actuellement la plupart des personnes dont l'exécution du renvoi est soutenue (obtention des documents de voyage ou organisation du retour) : le premier regroupe l'ensemble des personnes, alors que le second ne retient que les personnes relevant du domaine de l'asile. Quant au tableau qui suit, il met en évidence l'évolution du nombre de ressortissants des principaux pays de provenance qui relèvent du domaine de l'asile.



Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi au 30.4.2018, mis à jour selon les indications fournies par les cantons



Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile au 30.4.2018, mis à jour selon les indications fournies par les cantons <sup>2</sup>

## Effectif des personnes avec soutien à l'exécution du renvoi après procédure d'asile, mis à jour selon les indications fournies par les cantons

Nationalité	Nombre de cas au 30.4 2017	Nombre de cas au 30.4.2018	Evolution
Ethiopie	266	290	↑
Chine (RP)	256	254	→
Etat inconnu	197	205	→
Algérie	252	200	↓
Maroc	196	150	↓
Irak	126	131	→
Erythrée	156	117	↓
Iran	43	93	↑
Afghanistan	91	84	→
Guinée	68	51	↓
Autres	962	783	↓
<b>Total</b>	<b>2'613</b>	<b>2'358</b>	<b>↓</b>

\* **bleu** : Etats dans lesquels l'exécution du renvoi est très difficile (liste des pays « retour »)

<sup>2</sup> Dans ce graphique, l'effectif SER après procédure d'asile correspond à l'effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis après procédure d'asile (sans les suspensions et les cas spéciaux).

## Remarques

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>